



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données d'Actalians (Opca des Professions Libérales, des établissements de l'Hospitalisation privée et de l'Enseignement privé). Il propose une photographie comparative des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue sur trois années 2013, 2014, 2015 et 2016.



TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION TRÈS ÉLEVÉ

Au sein de la branche, plus d'un tiers des salariés est parti au moins une fois en formation en 2016. Cette proportion est supérieure à celle observée pour le secteur.

Une part très importante d'entreprises a envoyé au moins un salarié en formation.

Par rapport à l'ensemble du secteur, les entreprises de la branche sont plus souvent formatrices.

Le plan de formation est le principal dispositif mobilisé. La professionnalisation est modérément utilisée.

Deux changements interviennent à partir de 2016 :

- les données collectées par Actalians ne couvrent plus les DOM. Les volumes sont donc un peu moins importants que ceux figurant dans les éditions précédentes du baromètre ;
- afin de mieux rendre compte des pratiques, les taux de formation sont calculés sur une base annuelle et non-plus trisannuelle. En conséquence, ils sont moins élevés.

Nombre d'entreprises cotisant à Actalians et de salariés

			
Nombre d'entreprises	508	9 539	107 488
Effectif (ETP)	4 648	44 350	394 714

Taux d'accès à la formation

	Taux d'accès des salariés à la formation				Taux d'entreprises formatrices			
	Cpro	Ppro	Plan	Autre	Cpro	Ppro	Plan	Autre
	0,25 %	1,95%	38,81%	1,07%	2,36%	15,94%	77,76%	2,17%
	0,40 %	0,53 %	20,73 %	0,66 %	2,09 %	2,50 %	30,79 %	2,78 %
	1,07 %	0,57 %	18,30 %	0,46 %	3,59 %	1,95 %	21,52 %	1,33 %

Cpro : contrat de professionnalisation
Ppro : période de professionnalisation

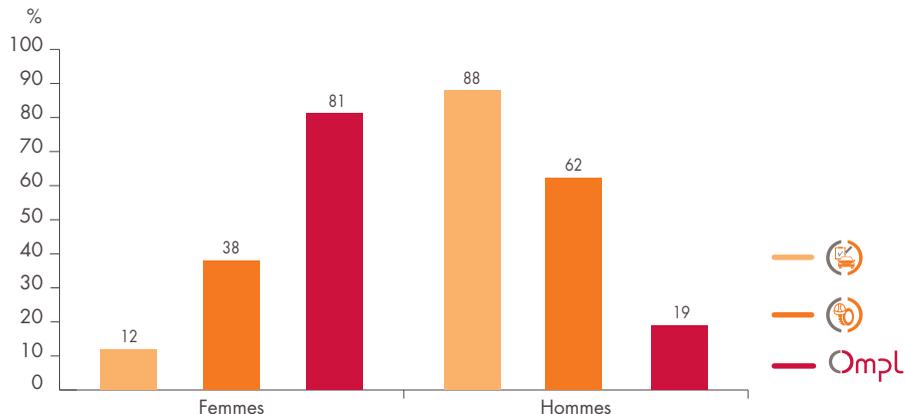


ACCÈS À LA FORMATION INÉGAL SELON LE GENRE

Dans la branche, 12 % des salariés formés sont des femmes.

Cette proportion est moins importante que celle qu'elles détiennent au sein de la branche (49 %).

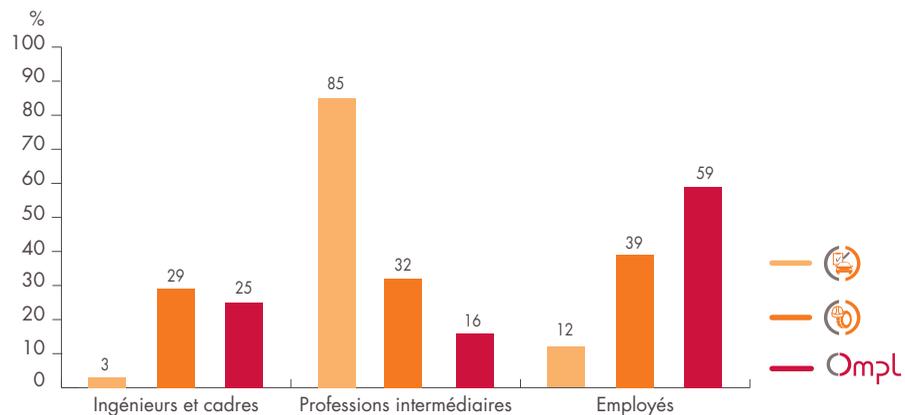
Répartition des stagiaires par genre



ACCÈS DIFFÉRENCIÉ SELON LA CATÉGORIE SOCIALE

Les professions intermédiaires sont surreprésentées parmi les stagiaires (85 % des formés et 29 % des salariés). En revanche, les autres catégories sociales bénéficient d'un moindre accès à la formation professionnelle.

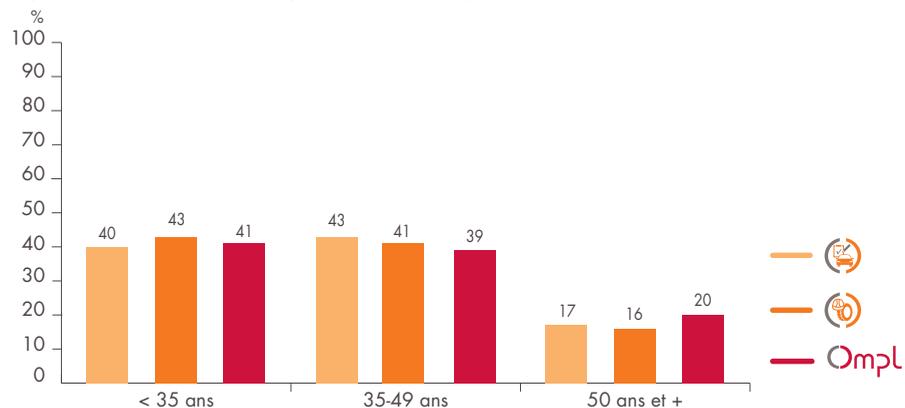
Répartition des stagiaires par catégorie sociale



ACCÈS INÉGAL SELON LA CLASSE D'ÂGE

Les salariés de 35 à 49 ans sont proportionnellement plus nombreux parmi les stagiaires : 43 % des formés contre 39 % des salariés. Les autres salariés sont dans une situation moins favorable.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge

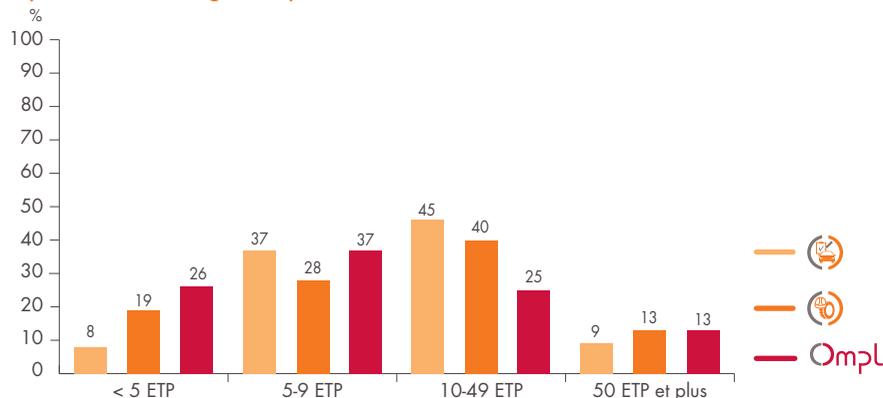




ACCÈS INÉGAL À LA FORMATION SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE

Les salariés de TPE (moins de 9 salariés) sont surreprésentés parmi les stagiaires : 45 % des stagiaires alors que ces entreprises emploient 40 % des salariés de la branche. En revanche, les entreprises de 10 salariés et plus regroupent 55 % des stagiaires contre 60 % des salariés.

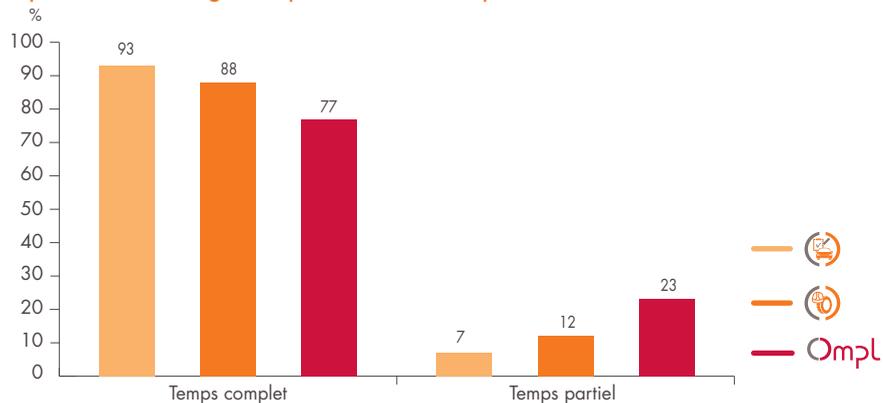
Répartition des stagiaires par tranche d'ETP



ACCÈS INÉGAL SELON LA DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL

Les salariés à temps partiel se forment proportionnellement moins que ceux à temps complet : ils représentent 7 % des stagiaires contre 16 % des salariés.

Répartition des stagiaires par durée du temps de travail



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux d'accès au plan de formation varie fortement d'une région à l'autre. Il est maximal pour la Normandie (69,82 %) et le taux le plus bas est atteint pour la région Centre-Val de Loire (22 %).

Taux d'accès des salariés à la formation par région

Régions	Cpro	Ppro	Plan	Autre
Auvergne-Rhône-Alpes	0,15 %	1,80 %	46,56 %	0,30 %
Bourgogne-Franche-Comté	0 %	1,12 %	38,58 %	0 %
Bretagne	0,46 %	0,92 %	44,50 %	0,46 %
Centre-Val de Loire	0,43 %	1,28 %	22,22 %	0 %
Corse	0 %	3,23 %	25,81 %	0 %
Grand Est	0 %	1,89 %	47,75 %	0 %
Hauts-de-France	0 %	1,56 %	26,34 %	0,17 %
Île-de-France	0,38 %	2,30 %	25,19 %	4,69 %
Normandie	0 %	2,55 %	69,82 %	0 %
Nouvelle-Aquitaine	0,38 %	1,73 %	46,07 %	0,58 %
Occitanie	0 %	1,99 %	47,81 %	0,20 %
Pays de la Loire	0,81 %	1,08 %	31,18 %	0 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,44 %	3,70 %	42,27 %	0,65 %
Ensemble	0,25 %	1,95 %	38,81 %	1,07 %